



Conseil Municipal du 10 février 2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

BUDGET PRINCIPAL





Préambule

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au plus tard au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique [....].

La commune n'est pas assujettie à cette disposition légale. C'est un choix qui a été fait en début du mandat de nous y soumettre par souci d'une information le plus large possible du Conseil et, au-delà, de nos concitoyens.

Ce rapport s'attache donc à situer le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrit la préparation du budget pour l'exercice 2021. L'élaboration du budget communal est directement impactée par la stratégie financière adoptée par l'État, laquelle est définie dans le cadre de projet de lois de programmation des finances publiques (PLPFP) pour la période 2018 à 2022 et le projet de loi de finances (PLF) 2021.

Le contexte mondial

Selon l'OCDE, les mesures de soutien extraordinaires mises en place par les pouvoirs publics et les banques centrales ont aidé à éviter le pire lorsque la pandémie a frappé. Compte tenu du déploiement de la vaccination et de la reprise progressive de l'activité économique actuellement en cours, elle prévoit une croissance vigoureuse au niveau mondial, de 5,7% en 2021 et de 4,5% en 2022. Le FMI, plus optimiste, avance une croissance de l'économie mondiale de 5,9% en 2021 et de 4,9% en 2022 mais qui devrait s'établir à 3,3% après 2022.

Cependant, le redressement économique est très disparate d'un pays à l'autre notamment en raison des forces et faiblesses de chacun avant la crise du COVID, des politiques publiques menées pendant la crise sanitaire, du développement inégal de la vaccination et des nouveaux épisodes de propagation du virus et de variants plus agressifs qui peuvent accentuer les pénuries d'offres sur les marchés (comme cela est le cas sur le pétrole, les métaux, l'alimentation).

Ainsi, l'inflation a fortement augmenté aux États-Unis (Indice des prix à la consommation à 5%) et touche également certaines économies de marché émergentes alors qu'elle demeure faible dans la zone euro (IPC à 3% et pour l'Allemagne 1,1%). Néanmoins, ces tensions inflationnistes devraient atteindre leur pic vers la fin 2021 puis décélérer tout au long de 2022. Les experts anticipent une inflation contenue à moyen terme.





Le contexte français

Après avoir enregistré une chute historique du PIB (-8,0 %) en 2020, l'économie française connaîtrait un fort rebond d'activité en 2021 (+6,3 %) et afficherait une croissance robuste (autour de 4 %) en 2022 avec la montée en charge de la campagne de vaccination, la levée des mesures de prévention et d'hygiène et le soutien des politiques publiques.

En 2020, le déficit public s'établit à 212 Mds€, la dette publique a augmenté de 270,6 Mds€ en 2021 pour atteindre 2 650,1 Mds€.

Le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise à la fin de l'année 2021 et le dépasserait de 3 % à la fin 2022. À cet horizon, l'économie française afficherait cependant toujours un déficit d'activité de 1,3 % par rapport à la trajectoire tendancielle pré-Covid. Contrairement à la programmation initiale des finances publiques, qui prévoyait une résorption du déficit structurel de 1,4 point sur le quinquennat, ce dernier se dégraderait de 2,4 points de PIB, passant de 2,4 % en 2017 à 4,8 % du PIB en 2022.

Les perspectives restent néanmoins aléatoires pour 2022 en fonction de la crise de la covid et de l'usage de l'épargne par la population.

Le projet de loi de finances 2022

A- Fiscalité locale

La loi de finances pour 2020 a entériné la suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023. La cotisation payée en 2022 par les derniers contribuables (20% des ménages dont la taxe sera allégée de 65%) est désormais perçue par l'État. En 2023, cette taxe sera entièrement supprimée pour la totalité des ménages.

Les collectivités locales perçoivent donc de nouvelles ressources pour compenser le manque à gagner. Depuis 2021, les communes bénéficient du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui revenait aux départements. L'écart existant entre la THRP disparue et la part départementale de TFPB, est compensé par le reversement par l'État de frais de gestion. Pour chaque commune, un coefficient correcteur assure la neutralité de la réforme.

Cette réforme pourrait avoir l'effet sur le long terme, d'accentuer « l'effet ciseaux » entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Mais, avec la suppression de la THRP, les transformations liées à la TFPB qui faisaient partie intégrante des indicateurs financiers, le



Gouvernement prévoit dans son Projet de Loi de Finances 2022 de refondre de manière plus globale ces indicateurs (potentiels fiscal et financier, effort fiscal et coefficient d'intégration fiscale) afin de les adapter aux nouvelles ressources perçues par les collectivités.

L'objectif ne sera plus d'apprécier le potentiel fiscal des collectivités locales mais leur richesse fiscale au travers d'un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Ainsi, leur droit à la péréquation (via le calcul de ces nouveaux indicateurs) et donc au versement des dotations et des fonds de péréquation, seront évalués suivant la réalité de la ressource locale qu'elles auront mobilisée et non plus sur la pression fiscale exercée sur les ménages.

Cette nouvelle réforme avait été initiée dans la LFI 2021 (article 252) pour une application dès 2022 par l'élargissement du panier de ressources prises en compte des nouveaux éléments issus de la réforme de la fiscalité (compensations, effet du coefficient correcteur, ...). Il se prolonge dans le Projet de Loi de Finances pour 2022 avec l'intégration de nouvelles ressources au potentiel fiscal (droits de mutation à titre onéreux, taxe locale sur la publicité extérieure, ...).

B- La Dotation Globale de Fonctionnement

En 2022, les concours financiers de l'État seront au même niveau qu'en 2021 soit 43,2Md€. Le Gouvernement a confirmé la stabilité des dotations, le prélèvement sur recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement sera de 26,786 Mds€ contre 26,757 Mds€ en 2021. Le bloc communal bénéficiera de 18,3 Mds€.

La péréquation continue de progresser avec un montant arrêté de 190 M€ pour 2022.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune de 95 M€.

C- Dotations de soutien à l'investissement

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) augmente de 337 millions d'euros pour atteindre 907 millions d'euros. Cette dotation soutient les initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement notamment de rénovation thermique.

Dans le cadre de la relance, le soutien à l'investissement local sera renforcé. Un abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) avait déjà bénéficié d'une hausse de 351 millions d'euros en 2020, suite à la reprise de l'investissement local liée au cycle



électoral et avait été abondé de 546 millions d'euros en 2021 pour atteindre au total à 6,5 milliards d'euros. En 2022, il sera maintenu au même niveau.

Enfin, les montants de 2021 de la Dotation Politique de la Ville (150 millions d'euros) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (1 046 millions d'euros) seront reconduits.

D- Péréquation horizontale

Comme évoqué précédemment, le Projet de Loi de Finances pour 2022, dans son article 47, modifie le calcul du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Concernant le FPIC, son niveau de ressources a été définitivement fixé à un milliard d'euros.

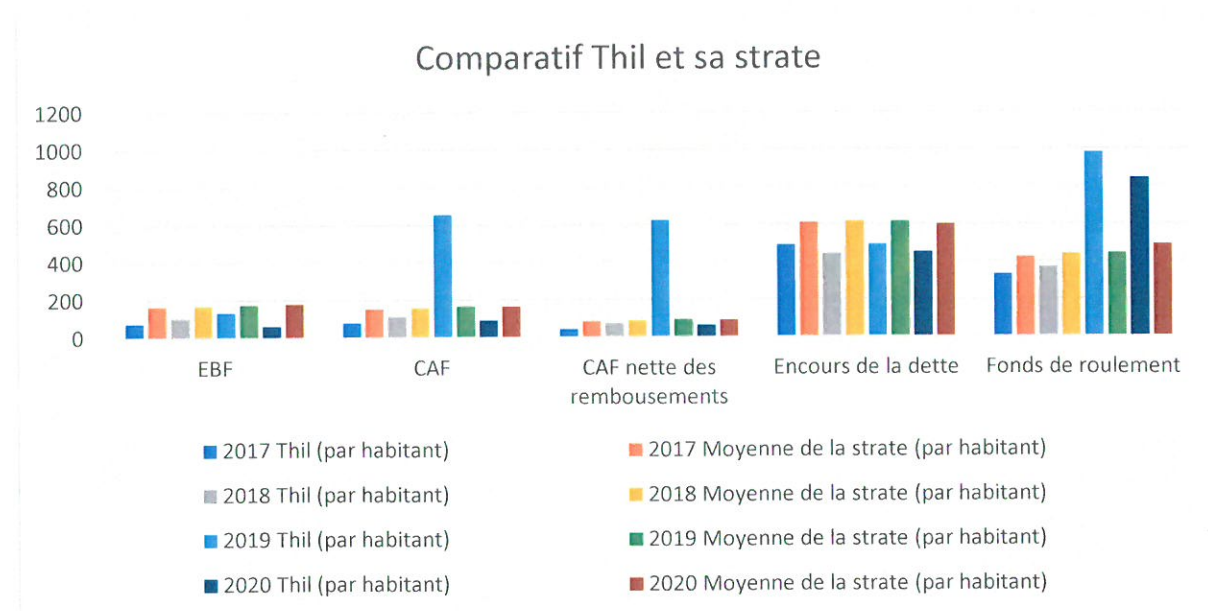
E- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Le FDPTP a été intégré dans les variables d'ajustement en 2017. Son montant s'est stabilisé depuis 2019 à hauteur de 284 millions d'euros et il sera identique pour 2022. Pour 2022, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle communale (DCRTP), sera diminuée de 25M€ par rapport à 2021, soit le double de l'année précédente et s'élèvera à 2 880 millions d'euros.



Les orientations prises en considération pour l'élaboration du budget communal

Comparatif situation de Thil par rapport aux autres communes de sa strate



EBF : Marge dégagée annuellement par la commune dans le cadre de son fonctionnement

CAF : Marge de la commune pour financer ses investissements (EBF – charges fi)

CAF nette : Autofinancement réel (CAF – remboursement du capital)

Les éléments ci-dessus permettent de situer la commune de Thil par rapport aux autres communes de sa strate (communes de 500 à 2 000 habitants).

Ce qu'il est important de noter :

- Une faible capacité de la commune structurelle à dégager du fonctionnement pour ses projets d'investissement (près de 50 % plus faible que la moyenne de sa strate) ;
- Un encours de dette plus faible que la moyenne de la strate qui montre une situation favorable de la commune. Il faut être vigilant sur cet élément car cela cache un sous-investissement de la commune depuis plusieurs années ;



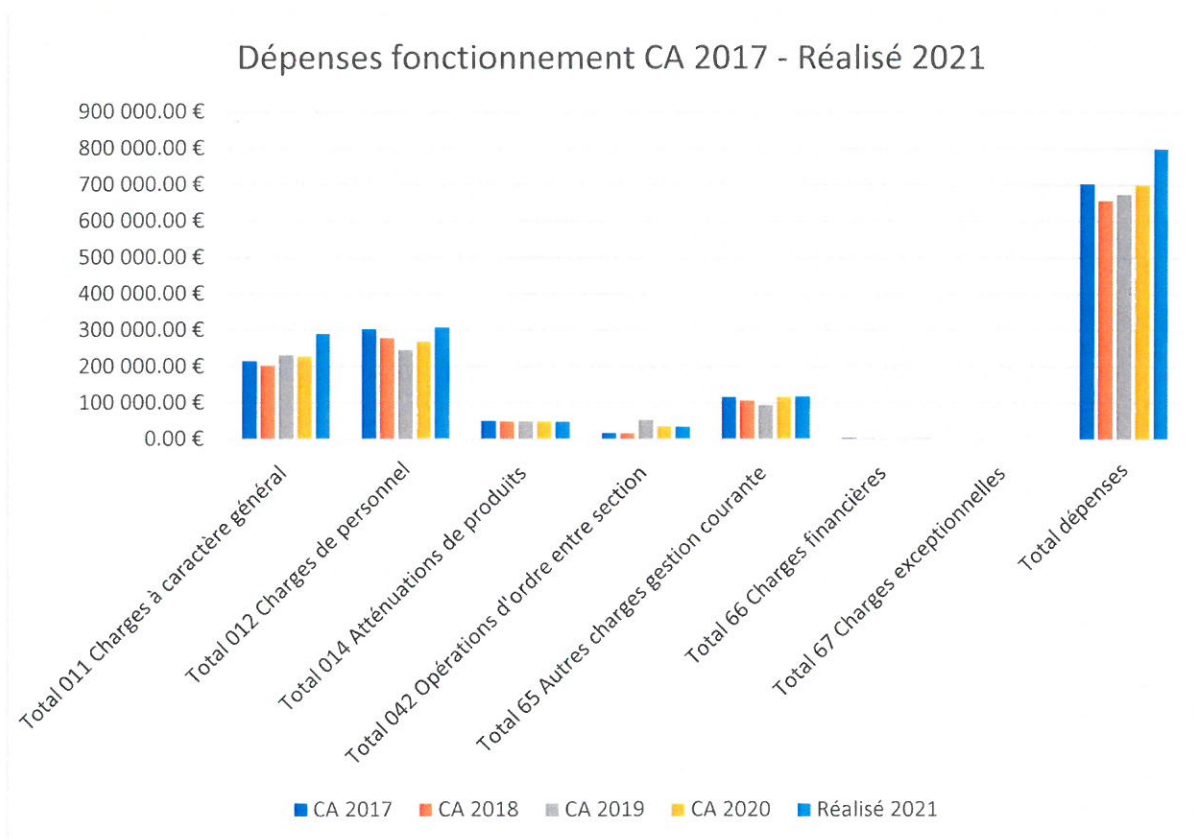
- Le fonds de roulement est très bon suite au legs reçu en 2019 et une capacité d'autofinancement très élevée qui permet de nouveaux investissements mais qui cache la faible capacité en dehors de cette situation exceptionnelle

On peut noter également que les dépenses de personnel sont plutôt plus faibles (233 € par habitant contre 275 € pour la strate) que la moyenne de la strate en cohérence avec la faible CAF de la commune.

Évolution de la situation financière de la commune de 2017 à 2021

- **En fonctionnement**

Sur la période 2017 / 2021, on constate peu d'évolutions dans la structure du budget de la commune en fonctionnement.



Les dépenses de fonctionnement frôlent les 800 000 € cette année soit une augmentation de près de 100 000 € par rapport aux années passées.

Les augmentations des dépenses sont liées notamment à :

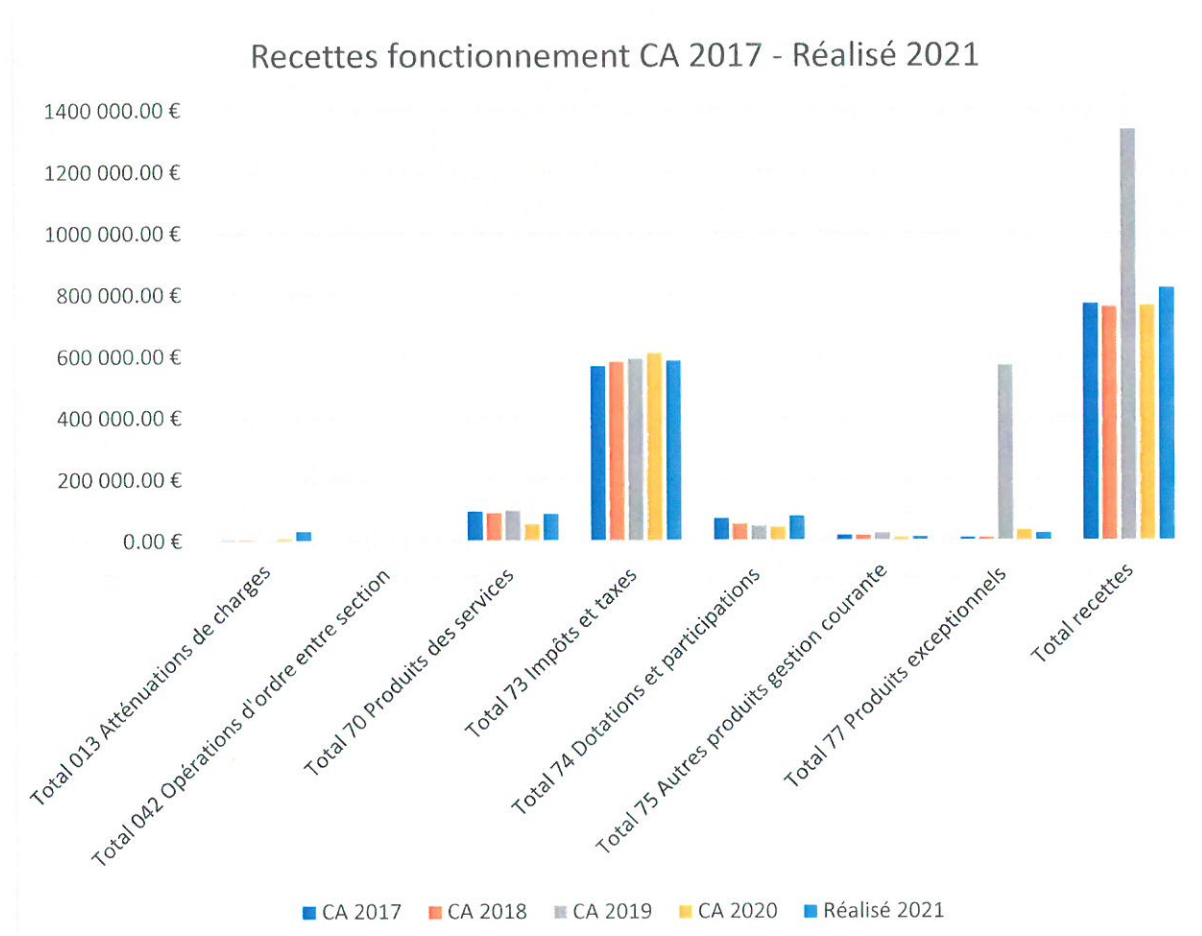
- Dépenses cantine revenues proches du niveau de 2019 : + 13 000 €
- Abattage et entretien des arbres : + 22 000 €



- Personnel : + 31 000 € (notamment indemnisation décès)

La commune compte à ce jour 12 agents en activité dont 10 titulaires en exercice. 4 sont à temps complet (la secrétaire générale, la secrétaire polyvalente et les deux agents techniques), tous les autres agents sont à temps partiel. L'école à elle seule mobilise 8 agents dont 2 ATSEM pour les deux classes de maternelle. Le coût du personnel s'établit à 190 000 €, équivalent au montant de 2020.

Les charges à caractère général ont augmenté de 60 000 € comme indiqué plus haut.



Les grandes augmentations en recettes sont les suivantes :

- Recettes périscolaire : + 26 000 € (mais encore 10 000 € en retrait par rapport à 2019)
- Remboursement salaire secrétaire : + 22 000 €
- Impôts et taxes et dotations : + 10 000 € (dont + 12 000 € aides exceptionnelles État covid)



Le don intégré dans le budget de la commune en 2019 pour un montant de 567 700,91 € permettra à la commune de réaliser des nouveaux investissements pour améliorer le cadre de vie, réaliser des travaux sur les voiries et dimensionner l'école face à l'augmentation du nombre d'habitants dans le village.

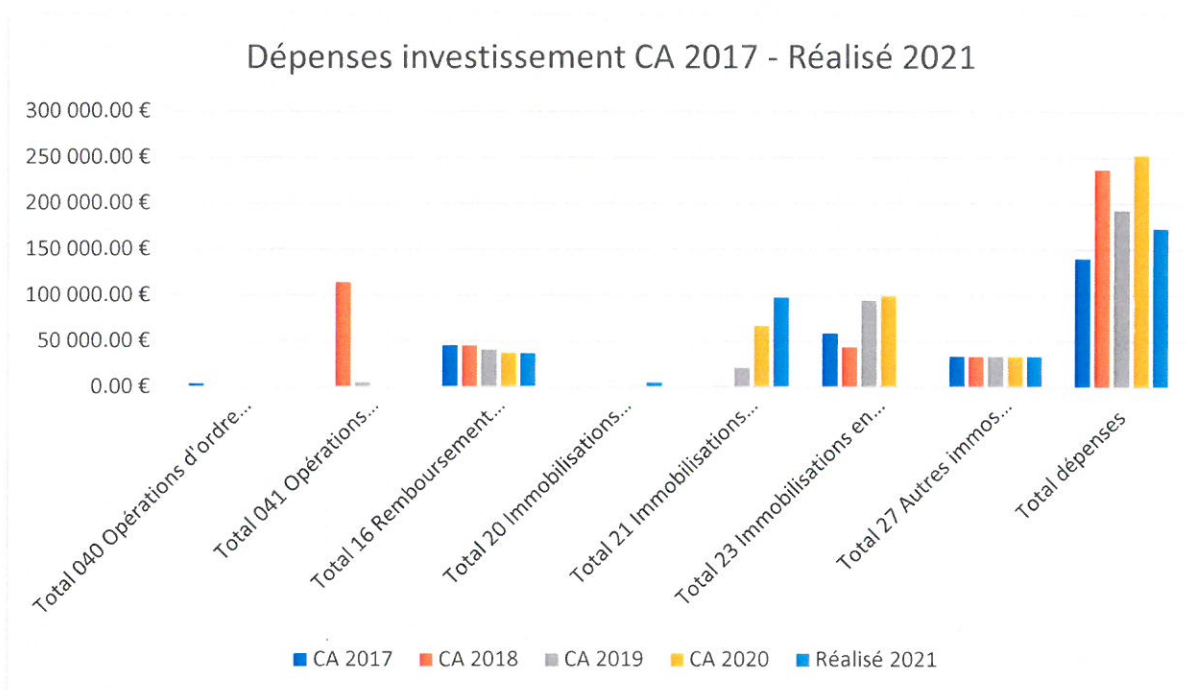
Par ailleurs, les recettes liées à la taxe d'habitation et à la taxe foncière augmentent légèrement chaque année en cohérence avec le développement du village.

La situation budgétaire de la commune a moins été impactée par la covid permettant de garder les marges de manœuvre antérieures.

Comme présenté dans le comparatif avec les autres communes de notre strate, la commune dispose d'un budget en fonctionnement fragile ne permettant pas de dégager des excédents pour investir. La recherche de recettes et la bonne gestion de notre résultat liée aux années antérieures seront indispensables pour réaliser des investissements importants pour la commune tout en lui permettant de conserver une marge d'actions.

- En investissement

Concernant l'investissement, la commune a été peu active sur la période 2017-2020 si ce n'est sur les travaux d'assainissement mais étaient intégrés dans un budget spécifique qui s'est éteint en 2020.

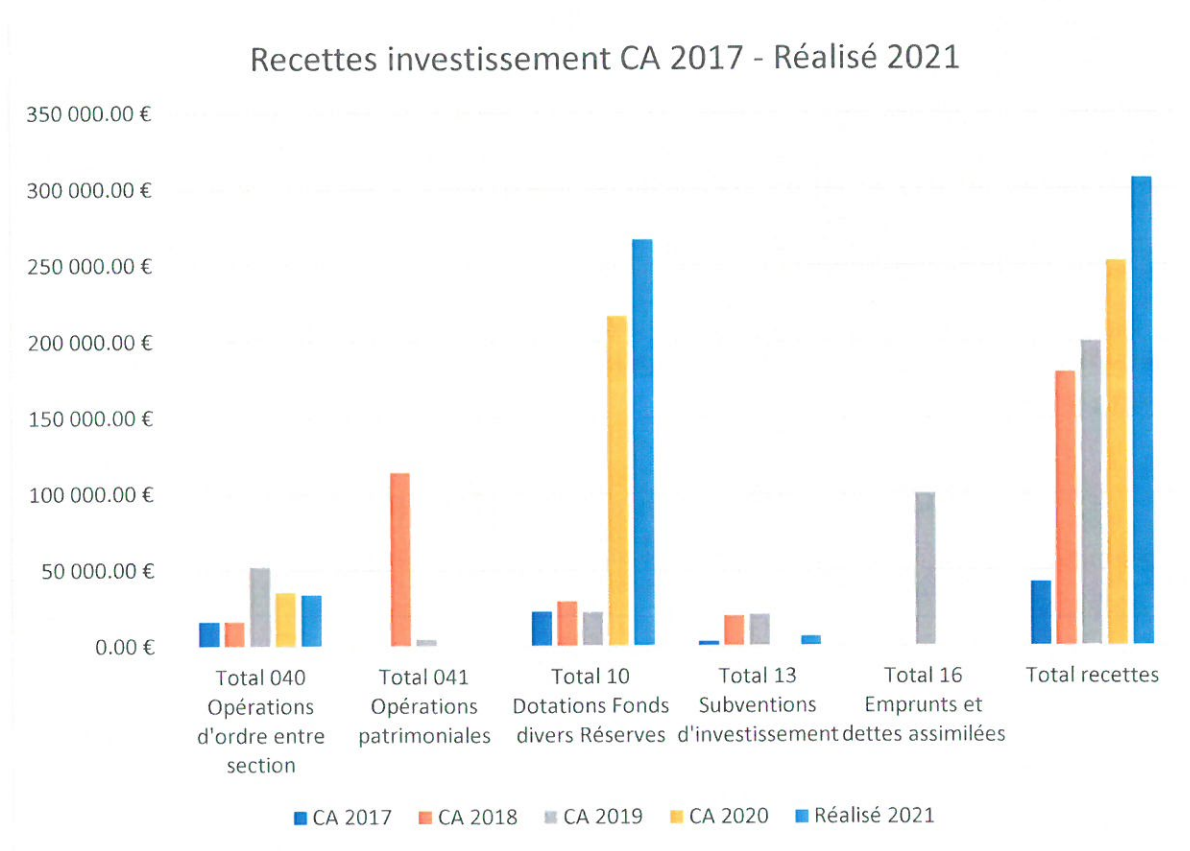


L'année 2021 a été nettement en retrait par rapport en 2020, du fait de restes à réaliser qui seront importants (travaux eaux pluviales, fenêtres et portes, rue Neuve). En 2022, du fait des différents investissements lancés ou à venir, les investissements pèseront sur le budget 2022



(remplacement de portes et fenêtres et installation de volets dans de nouvelles classes, achat de nouveaux jeux pour l'école, achat d'équipements sportifs pour city stade, travaux sur les accès du city stade, travaux de voirie...).

Après une baisse en 2020, les remboursements des emprunts sont restés stables (cf. état de la dette). La commune a commencé à rembourser un nouvel emprunt en septembre 2021 de 100 000 € pour couvrir une partie des dépenses d'installation d'eaux pluviales.



En 2021, suite aux investissements réalisés 2020, on observe une augmentation de la FCTVA pour un montant de 17 000 € supplémentaires à 2020 (pour un montant total de 26 000 €). Les constructions du village ont permis d'augmenter la taxe d'aménagement ainsi que l'augmentation cette taxe réalisée en 2020 pour que les nouvelles constructions permettent à la commune de dégager une capacité d'investissement (+ 38 000 € par rapport à 2020 pour un montant total de 64 000 €).

Il est à noter que la structure des recettes devrait évoluer dans les années à venir avec une augmentation des subventions d'investissement qui seront systématiquement recherchées pour tout projet d'investissement de la commune.



Premier bilan du budget 2021 et Grandes orientations du budget 2022

Au vu des éléments présentés plus haut, le budget 2021 devrait permettre de dégager quelques excédents de fonctionnement et d'investissement. Un certain nombre de projets ont été lancés mais décalés dans le temps du fait de la mobilisation de l'équipe municipale sur de nombreux sujets liés à la crise de la covid, à la finalisation de travaux engagés.

L'année 2021 a permis de renouveler le marché pour les repas scolaires intégrant un repas bio par semaine, un aliment bio par jour et 50 % de produits en approvisionnements directs allant bien au-delà de la législation et garantissant des repas de qualité aux enfants de l'école de la Riotte pour un prix maîtrisé. Un marché a également été réalisé pour le nettoyage des bâtiments communaux dont l'école à un tarif avantageux pour la commune.

Des travaux ont été conduits pour sécuriser la rue Neuve par l'aménagement d'un trottoir permettant la circulation des personnes à mobilité réduite et des poussettes, des places sont en cours de tests avant installation définitive.

Des études et des chantiers ont été lancés devant permettre de :

- Revoir le PLU pour mieux prendre en compte notre volonté de développer le village dans une certaine maîtrise, tout en préservant son côté village et en préservant les espaces naturels ;
- Reconfigurer les alentours du city stade par des espaces paysagers
- Installer de nouvelles structures dans le city stade pour répondre aux besoins de tous les thilois
- Réfléchir à l'école et son dimensionnement ; proposer de nouveaux jeux aux enfants et poursuivre sa rénovation
- Moderniser l'éclairage de la commune permettant de réaliser des économies d'énergie et de mettre le village dans le noir pour préserver et favoriser le développement de la faune et de la flore
- ...

La réflexion sur le PLU et les travaux devant conduire à en adopter un nouveau permettront de prioriser les voies sur lesquelles des travaux seront nécessaires.

La vente du terrain près de l'église à la SEMCODA en 2023 devrait permettre de dégager des nouveaux moyens pour la commune pour poursuivre les travaux lancés et au-delà de cela, un nouveau commerce pourra bénéficier d'un local de qualité.

Enfin, un travail sera conduit sur la rémunération des agents de la commune notamment par l'intégration possible d'un complément indemnitaire annuel (CIA), prime versée en fonction de la qualité du service rendu.

2022 sera encore une année de projets et nous espérons pouvoir les conduire avec les Thilois.



Dettes

Le tableau ci-dessous retrace l'état de la dette communale et les échéances jusqu'en 2060.

	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Annuité
2022	176 626,48	30 026,34	2 115,10	32 141,44
2023	146 600,14	30 051,29	1 835,59	31 886,88
2024	116 548,85	30 076,56	1 550,30	31 626,86
2025	93 479,99	23 094,44	1 266,81	24 361,25
2026	91 407,97	2 097,92	1 142,60	3 240,52
... 2060	3 200,28	3 200,28	40,24	3 240,52

À compter de 2026, la commune ne sera quasi plus endettée laissant entrevoir une nouvelle capacité d'emprunt sous réserve de maintenir un fonctionnement positif pour rembourser les intérêts des emprunts souscrits.

A ce stade, la commune n'envisage pas d'emprunter à nouveau au vu de ses réserves qui serviront à conduire les différents projets.

La commune a toujours deux terrains portés par l'EPF pour lesquels il est nécessaire d'avoir une visibilité rapide ce qui sera le cas sur l'année 2022 et devrait permettre de projeter sereinement le budget de la commune et sa capacité à agir.